

POURQUOI ILS SE DISENT OUI

Des jumelages, pour des raisons très diverses...

Qu'elles aient un même nom, une affinité géographique ou une histoire commune, les villes ont chacune leur raison de se jumeler avec une autre...

• Patrick LEMAIRE

C'est comme pour toute idylle. Souvent, c'est le hasard qui suscite la rencontre et qui débouche sur une relation plus ou moins durable...

Le cas le plus flagrant ? Sans doute celui de Vergnies et Vathiménil. L'histoire d'amour, comme beaucoup d'autres, a débuté lors d'un bal de village, en Lorraine. André Verschueren, le célèbre accordéoniste, y invite un ami vergnotin qui, sur place, fait la connaissance du maire local. C'est le début d'une amitié, qui débouche dès l'année suivante sur un jumelage, qui tient toujours.

D'autres liens, par contre, semblent « arrangés » par des amis « entremetteurs » qui suscitent la rencontre, persuadés de ce que les deux personnalités correspondent.

C'est le cas de Joël Mulatin, échevin thudinien, qui rencon-

tre la ministre de l'Instruction publique du canton d'Aoste lors de ses vacances en 1977. Celle-ci cherche une commune francophone pour organiser des échanges. L'année suivante, une dizaine d'enseignants débarquent de Torgnon à Thuin, puis un groupe folklorique en 1979. Le jumelage est rapidement officialisé au début des années 80...

Momignies et Gizalki se sont rencontrés d'une même façon, le bourgmestre Depret jouant l'intermédiaire entre une maire polonaise et sa population.

Troisième raison de s'unir dans la vie : un point commun qui suscite les liens. Là, c'est inévitablement à Chimay que l'on pense. À la source de l'Oise, la ville ne pouvait que s'unir au point de confluence de la rivière, Conflans-Sainte-Honorine.

Grandrieu, de la même ma-



Proches ou plus lointains, les villes et villages peuvent avoir bien des raisons de s'unir.

nière, ne pouvait que courtiser son homonyme méridional. L'histoire de ce jumelage commence en Lozère, lorsque M^{me} Roudil découvre dans de vieux papiers une carte postale de Grandrieu, en Belgique, adressée à son mari. Elle montre cette carte à M^{me} Tardieu, responsable du syndicat d'initiative, qui prend contact avec les responsables de la commune de Sivry-Rance. Des comités de ju-

melage sont créés dans chaque Grandrieu et une première délégation française est accueillie en mai 1995. En 1997, des classes vertes sont organisées en France et en Belgique. La charte de jumelage est officiellement signée le 17 mai 1998.

Et puis, pour les rencontres, il y a les agences matrimoniales. L'Europe joue ce rôle, principalement depuis la chute du mur de Berlin, soutenant les liens

entre les anciens pays du « bloc de l'est » et les Occidentaux. Chez nous, c'est la province de Namur qui a fait se rencontrer ses villes avec celles de la Côte d'Or (lire par ailleurs).

La différence avec les vrais mariages, c'est que les divorces semblent moins nombreux, proportionnellement. Beaucoup de jumelages fêtent cette année leurs noces de diamant ! ■

Quand le gouverneur sert d'entremetteur

En 1958, le gouverneur namurois Gruslin a été victime d'un accident de la route en Côte d'Or. Le début de nombreux jumelages...

• Patrick LEMAIRE

Certains jumelages peuvent avoir une origine très particulière. Ainsi, des liens lient une série impressionnante de villes de la province de Namur avec d'autres de la Bourgogne, et particulièrement de la Côte d'Or. Pourquoi ? Jean Piron et son épouse, cofondateurs du jumelage entre Couvin et



Jean Piron, à gauche, se souvient des premiers liens entre les deux villes.

Montbard, nous l'expliquent : « En 1958, le gouverneur a été victime d'un accident de la route près de Montbard, où il a été soigné, à l'hôpital. Heureux des soins reçus là-bas et des attentions des autorités politiques locales, il est revenu en Belgique en demandant aux communes belges de nourrir des liens étroits avec les villes de la Côte d'Or. »

On était à la fin de la guerre et l'ambition politique de l'époque était d'alimenter les contacts au sein de l'Europe, pour raffermir l'unité sur le continent. Namur privilégiée, dans ce contexte, les liens avec la Bourgogne...

Jean Piron, alors échevin à Couvin, est chargé d'établir un contact avec ses homologues montbardois. « Le gouverneur a suggéré un jumelage avec Couvin parce que les deux villes avaient un profil semblable. » Rapidement, un petit comité dé-

barquait de France, en direction de l'Expo 58. « Nous l'avons visitée avec eux. Ils se sont arrêtés à Couvin et ont logé à l'hôtel St Roch. Cela nous a permis de faire connaissance. »

L'année suivante, les Couvinois déboulaient à Montbard et les liens se confirmaient. « Nous étions un peu sceptiques au départ, on ne savait pas où on allait tomber... »

Pourtant, les deux villes ont renforcé leur union, par les cyclos, les pompiers, les scouts et autres groupes musicaux des deux régions.

En province de Namur, le gouverneur parvenait à marier un nombre important de ses villes avec des Bourguignons : Châtillon et Walcourt, Philippeville et Saulieu, Silenieux et Recey, Ciney et Semur, Tongrinne et Flavigny, Sambreville et Nuits-Saint-Georges ou encore Beauraing et Seurre. ■

ENFANTS

Un seul vaccin obligatoire... en théorie

Comme seize autres pays de l'Union européenne, la Belgique recommande des vaccins plutôt que de les



Pour que l'immunité de groupe fonctionne, il faut que 95 % de la population soit vaccinée contre la maladie.

ne seraient pas fondés selon Clément Brasseur, collaborateur au programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Si on démarre le calendrier de vaccination à deux mois s'est vance aux les

vaccins plutôt que de les imposer aux parents. Mais dans la pratique...

● Caroline DESORBAZ

En Italie où le débat sur les vaccins fait rage, la loi qui obligeait les parents à faire vacciner leurs bambins contre dix maladies avant l'entrée à la crèche ou à l'école maternelle est en passe d'être révisée par le nouveau gouvernement de droite sous la pression des « antivaccins ».

L'an dernier, la France a elle aussi connu de vives tensions lorsque le nombre des vaccins obligatoires est passé de 3 à 11, à cause notamment de la recrudescence de la rougeole (24 500 cas entre 2008 et 2017, 20 décès).

Belgique : un vaccin obligatoire, onze recommandés

Et en Belgique qu'en est-il ? Notre pays fait partie de ceux qui à l'instar de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Suède ou encore de la Grande-Bretagne préfèrent recommander plutôt que d'imposer une protection vaccinale.

Chez nous, seul le vaccin de la polio est obligatoire. En théorie du moins car dans la pratique tous les bambins accueillis dans une crèche ou chez une gardienne de l'ONE doivent être immunisés contre une série d'autres maladies



(diphthérie, coqueluche, haemophilus influenzae de type b, rougeole, rubéole, oreillons). Une « obligation » globalement bien acceptée si l'on en croit l'ONE puisque seulement 2 à 3 % des parents rechigneraient à faire ces vaccins.

Même en dehors du cercle des « antivaccins », le schéma de vaccination suscite parfois des craintes. Certains parents rechignent à faire administrer à leur nourrisson de 2 mois un vaccin combinant les microbes, bactéries ou antigènes de six maladies. D'autres voudraient reporter à l'adolescence le vaccin contre l'hépatite B ou encore ne faire que le vaccin de la rougeole...

Des craintes ou des critiques qui

Maladies graves : 53 % de Belges pour la vaccination obligatoire

Êtes-vous pour ou contre la vaccination obligatoire contre les maladies infectieuses graves ? La question a été posée par l'institut de sondages Ipsos à 23 249 personnes âgées de 16 à 24 ans, réparties dans 28 pays du monde, entre le 25 mai et le 8 juin dernier. En tête du classement des nations les plus favorables à rendre ce type de vaccins obligatoires, on trouve la Turquie, la Colombie et la Serbie ex aequo avec respectivement 81 % et 80 % de personnes favorables à l'obligation.

En Italie où les pros et les anti-vaccins se déchirent, 63 % des personnes interrogées sont d'accord pour une couverture vaccinale imposée pour les infections graves, 12 % s'y opposent et 26 % ne se prononcent pas. Avec seulement 53 % de personnes favorables à l'obligation de vaccins, la Belgique arrive en bas du classement (11 %) devant la France et le Japon qui affichent respectivement 51 % et 41 % d'avis favorables (35 % et 49 % ne se prononcent pas).

enfants fréquentent très tôt la crèche. Le moment où les vaccins sont administrés correspond à la période où les bambins présentent le plus de risque d'attraper la maladie. Le système immunitaire des tout petits est suffisamment développé pour supporter un vaccin hexavalent (6 maladies) d'autant que les vaccins actuels comportent beaucoup moins d'antigènes que ceux des années 80 tout en assurant une meilleure protection. »

Manque de souplesse

Concernant l'hépatite B qui se transmet essentiellement pas voie sanguine et sexuelle, il met en avant la possibilité de contamination via la salive ou des coupures dans la bouche. « C'est assez rare, reconnaît-il, mais lorsque la maladie se développe chez l'enfant, il y a un risque important de chronicité ».

Dans la pratique, le système présente peu de souplesse : les vaccins combinés, administrés à très large échelle, ont entraîné la disparition des formules plus « légères ». Il est désormais impossible de protéger son enfant uniquement de la rougeole puisque désormais seul le vaccin RRO (rougeole, rubéole, oreillons) est disponible.

Du côté de l'ONE, on rappelle que les choix individuels peuvent avoir un impact sur la collectivité et que la vaccination à grande échelle permet de protéger les enfants qui ne peuvent recevoir de vaccins pour raison médicale. ■

MIGRATION

Des enfants migrants en centre fermé

Des familles de migrants avec enfants pourront désormais être logées dans une extension du centre 127 bis. Une mesure contestée par Myria.



L'arrêté royal qui fixe les conditions de détention de familles de migrants avec enfants mineurs entre en vigueur ce samedi.

C'est ce samedi qu'entre en vigueur l'arrêté royal qui fixe les modalités et les conditions dans lesquelles les familles de migrants avec enfants mineurs pourront être détenues en vue de leur éloignement. Celles-ci seront logées au sein d'unités familiales construites à cet effet dans l'enceinte du centre fermé 127bis.

Myria, centre fédéral de la Migration, a adressé, ce vendredi, plusieurs mises en garde au gouvernement fédéral concernant cet

arrêté qui permettra à nouveau l'enfermement de familles en vue de leur expulsion. Il rappelle son hostilité à cette mesure et se dit « très préoccupé » par plusieurs dispositions.

La Belgique a cessé cette prati-

que en 2009 à la suite d'une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'enfermement d'enfants au centre fermé 127bis de Steenokkerzeel. Des solutions de rechange avaient été mises en place

sous la forme de « maisons de retour » ouvertes, mais le dispositif a été jugé trop peu efficace, notamment en raison du nombre de fuites des familles qui y étaient installées (environ un tiers).

La loi n'a jamais été modifiée et autorise toujours l'enfermement de familles avec mineurs. Le gouvernement précédent avait prévu d'y revenir mais le projet n'avait pas été mis en œuvre. Le gouvernement actuel a franchi le pas et approuvé un arrêté qui organise le régime.

« Myria, dans le cadre de son mandat de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, suivra de près la manière dont ces familles vont être détenues et continue à plaider [...] pour que les autorités mettent davantage de moyens dans les alternatives à la détention plutôt que dans des dispositifs répressifs et criminalisant bien plus coûteux tant financièrement qu'en droits humains. » ■

Nouvelle poire contre la crise

AGRICULTURE ♦ Avec la QTe-peer, le producteur flamand Woutersfruit a introduit une nouvelle variété de poires sur le marché. Le spécimen à la peau rosée veut apporter une solution au boycott russe, qui vise les produits agroalimentaires issus de l'Union européenne depuis l'été 2014. Après quelques années de tests, la QTe-peer est désormais distribuée auprès du grand public. « Il s'agit de créer une alternative à la poire Conférence, durement touchée par la crise russe, et de mettre un terme à sa monoculture », expose Kris Wouters, exportateur et propriétaire de la variété QTe.

« Son goût frais et sucré nous permet d'envisager une exportation vers les pays du Moyen-Orient, où les poires rosées sont très populaires, surtout les petits formats. » Petits commerces et grandes surfaces distribueront la dernière venue, récoltée en août, dès la semaine prochaine.